

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 20/254

portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1(b) et 7.3,

vu l'appendice des Statuts de l'Agence (règlement du Fonds de pension EUROCONTROL), et en particulier ses articles 5.1 et 5.2,

vu la mesure n° 18/235 de la Commission permanente du 28 août 2018 portant nomination des membres du conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL,

vu la liste des candidats proposés par le président du Conseil provisoire pour exercer la fonction de représentant des États membres au conseil de surveillance,

vu les propositions transmises par les comités du personnel pour la nomination de personnes à la fonction de représentant du personnel au conseil de surveillance,

vu les propositions envoyées par le directeur général concernant la nomination de ses représentants au conseil de surveillance,

sur proposition du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Article premier : nouveaux membres représentant les États membres

Nominations prenant effet le 1^{er} septembre 2020 pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 août 2024

1. M. Patrick Roux (France) et M^{me} Itziar López (Espagne) sont nommés membres titulaires du conseil de surveillance, au sein duquel ils représentent les États membres.
2. Sont nommés membres suppléants du conseil de surveillance représentant les États membres :
 - M. Markus Rautenberg (Allemagne), suppléant de M. Patrick Roux ;
 - M. Özcan Durukan (Turquie), suppléant de M^{me} Itziar López.

Article 2 : membres en fonction représentant les États membres

M. Luboš Hlinovský (République tchèque) et M. Francesco Del Donno (Italie) restent en fonction en qualité de membres titulaires du conseil de surveillance du Fonds de pension représentant les États membres jusqu'à la fin de leur mandat, soit jusqu'au 31 août 2022 ; il en va de même pour M. Roland Papp (Hongrie) et M. Josef Rosenthaler (Autriche), leurs suppléants respectifs.

Article 3 : nouveaux membres représentant le personnel

1. M. Eric Hoffman et M. Philippe De Coune sont nommés membres titulaires du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres suppléants du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat :
 - M. Benoît Bams, suppléant de M. Eric Hoffman ;
 - M. Pierre-Louis Dugenet, suppléant de M. Philippe De Coune.
3. Ces nominations prennent effet le 1^{er} septembre 2020 pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 août 2024.
4. La personne suivante remplace M. Mattia Lacagnina en qualité de membre suppléant du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'au 31 août 2022 :
 - M. Ross Walton, ancien membre du conseil de surveillance, suppléant de M. Jean-Philippe Machtelinkx.

Article 4 : membres en fonction représentant le personnel

1. M^{me} Agnieszka Wegner et M. Ross Walton restent en fonction en qualité de membres du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de leur mandat, soit le 31 août 2022.
2. La personne suivante reste en fonction en qualité de membre suppléant du conseil de surveillance représentant le personnel d'EUROCONTROL jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'au 31 août 2022 :
 - M. Ive Van Weddingen, suppléant de M^{me} Agnieszka Wegner.

Article 5 : membres représentant le directeur général

M. Adrian Heerbaart est nommé membre du conseil de surveillance représentant le directeur général jusqu'à la fin de son mandat de directeur « SCRR et Finances »¹.

M. Irakli Davitadze est nommé membre suppléant du conseil de surveillance représentant le directeur général pour un nouveau mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

¹ Une procédure d'approbation par correspondance a été lancée en vue de proroger le mandat de M. Heerbaart en qualité de directeur « SCRR et Finances » jusqu'au 31 décembre 2021. Si cette dernière prorogation du mandat de M. Heerbaart en qualité de directeur « SCRR et Finances » est approuvée, il continuera de représenter le directeur général au conseil de surveillance jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 6 : présidence

La nomination du président du conseil de surveillance, sur proposition dudit conseil, fait l'objet d'une mesure ultérieure de la Commission permanente.

Article 7 : date d'entrée en vigueur

La présente mesure annule et remplace la mesure n° 18/235 de la Commission permanente du 28 août 2018 et prend effet à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 10/09/2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gytis Mažeika', written over a horizontal line.

Gytis Mažeika
Président de la Commission permanente